



PRINCIPE GÉNÉRAL DE VPO ENVIRONNEMENT

La société Axone Invest est une société qui développe et met en œuvre, par le biais de structures ad hoc, des solutions d'investissement pour le compte d'investisseurs privés. Le Groupe OXALOR est composé des sociétés VALOROM et VPO ENVIRONNEMENT et a pour objet de valoriser un procédé Industriel qui permet de traiter et valoriser les déchets ménagers à partir de leur état BRUT (boues de station, déchets de restauration, de collectivités). Pour financer le solde du budget d'investissement de son usine pilote située à Lézay dans les Deux-Sèvres, la société VPO s'est rapprochée d'Axone Invest en vue d'étudier les conditions juridiques, fiscales et financières pour permettre à des investisseurs privés de participer à son capital. La souscription au capital de VPO est éligible à la Loi TEPA et/ou la Loi Dutreil permettant aux associés de **bénéficier de réductions de leur impôt sur la fortune et/ou sur le revenu**. Les associés de VPO ENVIRONNEMENT n'ont pas vocation à rester au capital pendant la durée d'exploitation de l'usine, le Groupe OXALOR est intéressé à racheter les actions aux investisseurs au terme de la période de détention fiscale de 5 années à un prix défini dès la souscription.

Devenir associé de VPO ENVIRONNEMENT, c'est la possibilité de participer directement à une opération d'investissement originale, **avec un retour sur investissement à forte visibilité**, aux côtés de professionnels expérimentés, responsables et engagés.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

NOM SOCIÉTÉ :	VPO ENVIRONNEMENT
SECTEUR D'ACTIVITÉ :	TRAITEMENT DE DÉCHETS URBAINS
FORME JURIDIQUE :	SAS (Société par Actions Simplifiée)
OBJET DE LA SOCIÉTÉ :	EXPLOITATION D'UNE USINE À LÉZAY
OBJECTIF DE GESTION A 5 ANS :	159 % incluant les dividendes versés jusqu'au 31/12/2016
DISPOSITIF FISCAL * :	Loi TEPA (ISF 2011) et Loi DUTREIL (IRPP 2011)
CLÔTURE SOUSCRIPTION AU CAPITAL :	28 SEPTEMBRE 2011
VALEUR D'ÉMISSION D'UNE ACTION :	110 €
SOUSCRIPTION MINIMALE :	182 actions
DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE :	NÉANT

** pour un investisseur souhaitant bénéficier à plein des avantages fiscaux de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune, le plafond de souscription est de 190.000 € pour une réduction d'impôts maximale de 67.000 € (sous réserve de payer au minimum 45.000 € au titre de l'ISF 2011 et 22.000 € au titre de l'impôt sur le revenu 2011 et en fonction des règles de plafonnement des niches fiscales). Nous recommandons de s'informer soigneusement avant toute décision d'investissement, auprès de professionnels du patrimoine, notamment sur le plan financier, patrimonial, juridique et fiscal.*

Documents de présentation et de souscription sur simple demande

